



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9440^e séance

Mardi 17 octobre 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alrahma
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. Olmedo
	Gabon	M ^{me} Negyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Kumanga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/730)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/730)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; S. E. M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; et M^{me} Joséphine Malimukono, Présidente de la Concertation des Collectifs des Associations féminines de la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/730, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Huang Xia.

M. Huang Xia : Je remercie le Conseil de sécurité de l'opportunité qui m'est offerte de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/730).

Les membres du Conseil se souviendront que lors de mon dernier passage devant le Conseil (S/PV.9307), j'exprimais des inquiétudes sur la détérioration de la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la montée tout aussi préoccupante des tensions dans la région des Grands Lacs. Six mois après, malheureusement, la situation, tant sur le plan sécuritaire qu'humanitaire, ne s'est pas du tout améliorée. Au contraire : dans l'est de la République démocratique du Congo, nous sommes témoins d'une reprise des hostilités à grande échelle dans le Masisi et le Rutshuru, au Nord-Kivu. Le risque d'une confrontation

directe entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui continuent de s'accuser mutuellement de soutenir des groupes armés ennemis – le Mouvement du 23 mars d'un côté, les Forces démocratiques de libération du Rwanda de l'autre – demeure lui bien réel. Le renforcement militaire des deux pays, l'absence d'un dialogue direct de haut niveau et la persistance des discours de haine sont autant de signaux inquiétants que nous ne pouvons ignorer. En outre, l'expansion inquiétante des Forces démocratiques alliées menace l'intégrité régionale avec ses ramifications terroristes.

Nous restons tout autant préoccupés par la grave détérioration de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, avec le nombre sans cesse croissant des personnes déplacées et des réfugiés dont la grande majorité est constituée par des filles, des garçons, des femmes et des hommes dont les espoirs et les droits sont presque anéantis. Leur souffrance doit cesser. Nous réitérons donc notre appel à l'ensemble de la communauté internationale à renforcer l'assistance humanitaire et à prendre des mesures urgentes afin de faciliter le retour de ces personnes déplacées chez elles, et au-delà, assurer surtout l'éducation des enfants qui sont l'avenir de demain.

Je voudrais aussi saisir cette opportunité pour saluer l'engagement continu des acteurs de la région et de la communauté internationale pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Je voudrais citer, en l'occurrence, le Président Evariste Ndayishimiye du Burundi, le Président João Lourenço de l'Angola et le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'ancien Président Uhuru Kenyatta. Je voudrais par ailleurs saluer les efforts de l'Union africaine qui a convoqué notamment un sommet quadripartite en juin dernier, afin de renforcer la coordination entre les processus de Luanda et de Nairobi. Cette rencontre de haut niveau a été suivie d'une réunion des chefs d'état-major des membres de la quadripartite le 6 octobre à Addis-Abeba, cherchant aussi à coordonner les modalités de déploiement et d'opérations des forces militaires dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces deux initiatives sont encourageantes et devraient, à mon sens, être soutenues par le Conseil de sécurité, car elles procèdent d'une volonté des États et des organisations de la région de privilégier à la fois une solution politique tout en se préparant militairement en cas d'un éventuel recours à la force contre les groupes armés qui refusent de déposer les armes.

Depuis plusieurs mois maintenant, dans le cadre de l'exercice des bons offices du Secrétaire général et de mon mandat, je me suis rendu dans plusieurs pays de la région, en

particulier en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda pour plaider en faveur de la paix, tenter de renforcer davantage la confiance et mobiliser tous les partenaires afin de trouver une solution pacifique aux défis de la région. Dans cette optique, les efforts pour la revitalisation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba offrent une opportunité pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et œuvrer davantage à la réalisation des objectifs de cet accord. À cet égard, mon bureau organisera une retraite du 31 octobre au 1^{er} novembre à Durban, en Afrique du Sud, en collaboration avec l'Union africaine, conformément à la décision de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi pour faire l'évaluation de l'Accord, 10 ans après son adoption par les pays signataires. L'Accord-cadre reste central pour la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs.

Dans le même ordre d'idées, je poursuivrai mon plaidoyer en faveur des mesures non militaires, notamment à travers la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, qui œuvre en complément des processus de paix en cours en vue du rapatriement des groupes armés étrangers dans leurs pays d'origine. Je saisis aussi cette occasion pour réitérer mon appel à tous les groupes armés à déposer les armes et, pour les groupes armés congolais, à rejoindre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Je voudrais rappeler également que l'ONU s'est engagée à consolider la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs à travers la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui comporte notamment 14 initiatives phares dont la mise en œuvre effective vise justement à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région. J'en appelle donc à tous les partenaires à combler le déficit de financement de cette stratégie dont l'avantage comparatif est avéré.

À cet égard, lors d'un forum de haut niveau consacré à la mise en œuvre de la stratégie régionale sur l'or artisanal tenu en septembre dernier à Kinshasa et soutenu par mon bureau et le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), j'ai lancé un appel à tous les États membres de la CIRGL pour qu'ils mettent en œuvre, sans délai, ladite stratégie et le mécanisme régional de traçabilité qui en découle, eu égard à la corrélation forte existant entre l'exploitation et le commerce illicites de l'or artisanal et le financement des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans cette lancée, le Secrétaire exécutif

de la CIRGL et moi-même venons de conclure une mission conjointe en Chine visant à mobiliser un appui politique, diplomatique, financier et technique accru des partenaires pour une gouvernance transparente des ressources naturelles, en droite ligne des recommandations de l'atelier de Khartoum sur les ressources naturelles.

De même, à travers l'initiative phare relative à l'engagement des femmes sur les questions de paix et de sécurité, l'ONU, dans la région, continue à promouvoir la participation effective des femmes, ainsi que celle des jeunes, dans les initiatives de dialogue politique. Ils ont un rôle et une responsabilité importants à jouer dans la recherche de la paix et de la sécurité dans la région. À cet égard, mon bureau continuera d'appuyer des missions de plaidoyer menées par des femmes leaders, dont la plus récente s'est tenue fin août à Kinshasa et à Goma dans le but de renforcer la protection des femmes dans l'est de la République démocratique du Congo et assurer leur plus grande inclusion dans les processus de paix.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer l'importance de privilégier la diplomatie et de poursuivre le dialogue pour une solution idoine aux défis du moment, pour la paix, la stabilité et la prospérité dans la région des Grands Lacs. Nous avons besoin, plus que jamais, d'une solution politique. Nous avons besoin du dialogue et de l'intensification des efforts auprès des parties prenantes afin qu'elles puissent faire preuve de retenue, qu'elles maintiennent des canaux de communication ouverts, et qu'elles mettent en œuvre les décisions prises dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Les solutions militaires à elles seules ne suffiront pas à construire une paix forte et durable. La volonté politique, la bonne foi et un véritable désir de mettre fin aux souffrances des populations sont les facteurs qui, en fin de compte, feront, j'en suis sûr, la différence, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Accord-cadre d'Addis Abeba.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Huang Xia de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Caholo.

M. Caholo (*parle en anglais*) : Étant donné que mon collègue, l'Ambassadeur Huang Xia, est entré dans le détail des différentes initiatives lancées dans la région des Grands Lacs, je m'attarderai uniquement sur la situation qui règne actuellement dans l'est de la République démocratique du Congo. La situation sur les plans humanitaire et de la sécurité est tendue et imprévisible dans l'est du pays, en raison de la reprise des affrontements entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les groupes armés locaux se faisant

appeler Wazalendo. Ces affrontements ont été signalés dans la partie orientale de Masisi et dans le nord-ouest du territoire de Rutshuru, en violation du cessez-le-feu actuel signé le 23 novembre 2022 au Rwanda. La situation en matière de sécurité est également caractérisée par des assassinats ciblés et le meurtre de civils par le M23 dans les zones qu'il contrôle. Les assassinats les plus récents ont été confirmés par les mécanismes de vérification régionaux de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Ils ont été commis le 15 juillet à Rubona, dans le groupement de Bukombo, dans le territoire de Rutshuru, où le M23 a tué 12 civils non armés, dont des femmes et des enfants, et à Marangara, où 11 civils ont été tués le 16 août 2023. D'autres assassinats ont également été commis récemment, le 9 octobre 2023, à Bushenge, à six kilomètres au sud de Rumangabo, dans le territoire de Rutshuru, où huit civils ont été tués.

Les mécanismes régionaux de vérification de la CIRGL et de la CAE, sollicités par la force régionale de la CAE pour diriger la mission de vérification, n'ont pas pu avoir accès à la zone concernée le 12 octobre, car le M23 avait mis en place un barrage routier à Mwaro. La feuille de route de Luanda et le processus de Nairobi sont au point mort, parce que le M23 refuse de se retirer de toutes les zones qu'il occupe pour s'installer provisoirement à Rumangabo, avant son cantonnement à Kundu, comme le prévoit la feuille de route de Luanda. Le refus du M23 de se retirer, comme prévu dans ces processus, et sa réinstallation dans certaines zones qui avaient été remises aux forces régionales de la CAE a entraîné des tensions entre le M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo à Kanyamahoro et des affrontements entre le M23 et les groupes armés locaux, les Wazalendo, dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, provoquant le déplacement de personnes, rendant ainsi la situation humanitaire encore plus alarmante. Certaines voies de communication et d'approvisionnement déjà ouvertes risquent d'être fermées en raison de cette situation.

J'ai fait distribuer mon rapport dans lequel je décris la situation qui reste tendue dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Haut-Uele. J'ai également fait part au Conseil de sécurité d'une évaluation de la situation actuelle en République centrafricaine, au Kenya et au Soudan, et je lui ai demandé d'accorder plus d'attention à ce qui se passe dans ces pays. La situation au Soudan représente une menace pour l'existence de ce pays en tant qu'État indépendant, en raison du conflit en cours entre les deux parties prenantes rivales, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide.

Enfin, j'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur les activités de l'État islamique Ahlu Sunna Wal Jama'a dans le nord du Mozambique, qui continuent de fragiliser la sécurité des régions voisines, Mtwara et Ruvuma, en République-Unie de Tanzanie.

Je souhaite conclure avec le point suivant. Deux initiatives sont actuellement dirigées par les organisations sous-régionales. La première, c'est la feuille de route de Luanda ; elle est menée sous la direction du Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, Président en exercice de la CIRGL, champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique et médiateur entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. La deuxième initiative est menée par le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, Président en exercice de la CAE. Il existe aussi une initiative dirigée par l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta. Nous appelons le Conseil de sécurité et l'ONU à appuyer ces initiatives afin de faire comprendre à tous les groupes armés l'importance de déposer les armes et de se joindre aux initiatives menées sous la direction sous-régionale supervisée par l'ONU et l'Union africaine.

Je conclurai mon exposé en lançant un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle aide les institutions présentes sur le terrain, telles que la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à mettre en œuvre l'ensemble de ces initiatives. Au cours des derniers mois, nous avons démontré que les partenariats stratégiques entre les organismes des Nations Unies et les organisations locales, régionales et sous-régionales pouvaient exercer une influence positive sur la mise en œuvre et l'harmonisation des différentes initiatives existantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Caholo de son exposé.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole à M^{me} Malimukono.

M^{me} Malimukono : Je remercie le Conseil de sécurité pour l'opportunité qui est offerte à la société civile de s'exprimer sur la situation dans la région des Grands Lacs et les questions qui lui sont chères. Ainsi, j'ai le plaisir et l'honneur de représenter les femmes du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

La Concertation des Collectifs des Associations féminines de la région des Grands Lacs (COCAFEM/GL), que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, est un réseau regroupant 11 collectifs de femmes du Burundi,

de la République démocratique du Congo et du Rwanda et 1 861 associations de la base, dont l'alliance s'étend à d'autres pays de la région.

Comme le Conseil le sait, depuis plus de deux décennies, la région des Grands Lacs connaît des crises et des mouvements de population entre les pays, particulièrement entre le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et leurs voisins respectifs. La forte militarisation et les conflits récurrents de la région menacent sa stabilité et entraînent des conséquences sévères en termes de dégradation de la cohésion sociale et de protection des civils, en particulier des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Les impacts des crises répétitives sur les femmes et les filles sont multiples. En effet, les déplacements de population perturbent le parcours éducatif des enfants tant au cycle primaire que secondaire, et les filles sont deux fois plus susceptibles que les garçons d'être exclues de l'école dans les zones de conflit. De ce fait, la situation de conflit dans la région des Grands Lacs amplifie les inégalités entre les femmes et les hommes. Un grand nombre d'enfants se trouvent actuellement dans des situations difficiles. Fin août, nos équipes de Goma, dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo, avaient recensé au moins 27 441 enfants déplacés, dont 15 158 filles et 12 283 garçons, 250 enfants en situation de handicap, dont 148 filles et 102 garçons, 210 enfants chefs de ménage, dont 150 filles et 60 garçons, et 71 mères adolescentes.

Trois problèmes majeurs se dégagent du contexte de sécurité précaire que connaît la région. Il s'agit notamment de la faible cohésion des communautés transnationales, de la faible protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, et des espaces politiques et de dialogue restreints pour les voix des femmes. Le rôle des organisations de la société civile devient dès lors crucial et devrait être fortement renforcé pour constituer de véritables ponts entre les communautés et les gouvernements, mais aussi pour créer des espaces de redevabilité et de dialogue entre ces derniers, sensibiliser les communautés à la culture de la paix, de la tolérance et de la non-violence, et mobiliser à la base les citoyens en tant que titulaires de droits.

Pour conclure, la COCAFEM/GL et ses alliés de la région voudraient saisir cette opportunité pour reconnaître les efforts déployés par les États de la région des Grands Lacs sous l'accompagnement des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Cependant, les mouvements de femmes émettent le souhait

d'être plus impliqués pour participer activement dans les cadres de concertation et d'échanges de haut niveau visant à asseoir la paix et la sécurité durables.

Nous demandons pour ce faire la tenue d'une session spéciale sur la situation des Grands Lacs, à laquelle nous pourrions, en tant que femmes, présenter notre agenda pour la paix et la sécurité, le renforcement des groupes marginalisés, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, à travers des projets transfrontaliers financés par les partenaires pour mieux contribuer au dialogue et au processus de pacification, de résolution des conflits et de consolidation de la paix, une participation égale, directe et influente de la société civile, des jeunes, des femmes et des personnes handicapées de la région au sein de tous les processus de paix soutenus par l'ONU et les partenaires internationaux, l'appui aux initiatives locales et communautaires de consolidation de la paix basées sur les besoins des femmes, conformément au programme d'action pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, l'appui aux initiatives de réponse aux urgences humanitaires en faveur des femmes déplacées, suite notamment aux conflits au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, l'appui à la mise en place d'un mécanisme régional pour l'implication des femmes dans l'exploitation minière et dans l'entrepreneuriat des femmes, y compris le commerce intracommunautaire et transfrontalier, et la promotion et l'institutionnalisation de l'approche psychosociale communautaire dans la recherche de la paix et de la sécurité, la prévention des conflits et la lutte contre les violences fondées sur le genre.

Dans le souci d'améliorer la protection des femmes et des enfants en situation de déplacement face aux abus et aux violences au sein des camps de déplacés et des familles d'accueil, mais aussi d'assurer leur droit à l'éducation, nous recommandons de renforcer les dispositifs de lutte contre toute forme de violences fondées sur le genre par l'arrestation et la traduction en justice des acteurs et à travers une application stricte des lois en vigueur. Nous recommandons également de réhabiliter les infrastructures et les équipements scolaires détruits et de mettre en place des mécanismes d'intégration facile et sécurisée des enfants, filles et garçons, dans les structures scolaires et communautaires hôtes.

Au regard du contexte global à plusieurs défis que connaît le monde, nous plaignons pour que la situation des femmes et des filles de la région des Grands Lacs reste une priorité du Conseil de sécurité. C'est en ces termes que la Concertation des collectifs des associations féminines

de la région des Grands Lacs essaie de parler d'une seule voix, en espérant que notre plaidoyer sera entendu comme une seule voix.

Je voudrais, pour terminer, remercier le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour leur coopération et leur accompagnement. Notre gratitude va également aux Ambassadeurs Huang Xia et João Caholo pour leur soutien continu à la COCAFEM/GL, mais également à l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité et les autres femmes leaders de la République démocratique du Congo et de la région qui continuent de plaider haut et fort pour l'inclusion et la protection des femmes de la région des Grands Lacs.

Le Président : Je remercie M^{me} Malimukono de son exposé.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Olmedo (France) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et M^{me} Malimukono pour leurs exposés.

Je souhaite revenir aujourd'hui sur trois points.

Tout d'abord, 10 ans après sa signature à Addis-Abeba, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région demeure plus que jamais central pour la paix dans la région. En effet, les violences entre groupes armés et contre les populations civiles se poursuivent, au prix de nombreuses victimes et de déplacements forcés. Le cessez-le-feu en vigueur depuis le mois de mars entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo est fragile. Nous appelons tous les acteurs à préserver ce cessez-le-feu, qui est un acquis important pour la sécurité dans la région. La France rappelle trois des principes cardinaux de l'Accord-cadre pour la région : ne pas soutenir les groupes armés ; respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins ; ne pas héberger ni fournir de protection aux personnes accusées de crimes et de violations du droit international. Ces principes doivent être respectés par toutes les parties. Hier, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2023/5) sur la situation en République démocratique du Congo, signal positif. Le Conseil a pris acte de la demande des autorités congolaises

et s'est engagé à décider des mesures nécessaires au retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilité en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans les prochaines semaines. Le Conseil a marqué sa préoccupation face au soutien étranger apporté au M23, en demandant le retrait immédiat de ce soutien, tout comme le retrait du soutien militaire apporté aux Forces démocratiques de libération du Rwanda. La France salue l'appui apporté par les Nations Unies aux processus de paix régionaux, en particulier ceux de Luanda et de Nairobi. Nous encourageons les efforts de coordination engagés sous les auspices de l'Union africaine, dans le cadre du format quadripartite. Ces efforts incarnent l'esprit des solutions africaines aux problèmes africains que la France soutient pleinement.

Deuxième point, la région doit se mobiliser, avec l'appui de la communauté internationale, pour répondre à la situation humanitaire et lutter contre les causes profondes des conflits. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/730) le dit clairement : la situation humanitaire dans la région se dégrade de manière continue. L'accès des acteurs humanitaires et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies doit être assuré. La région peut compter sur notre appui. Je rappelle à cet égard que l'Union européenne a mis en place un pont aérien à destination de Goma qui permet d'acheminer des fournitures médicales et nutritionnelles. La protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité font partie des conditions nécessaires à une paix durable. Nous nous félicitons de la saisine adressée à la Cour pénale internationale pour enquêter sur les violences commises au Nord-Kivu depuis le début de l'année 2022. Les efforts doivent redoubler pour prévenir les discours de haine et les incitations à la violence. La France condamne aussi les pillages et les trafics des ressources naturelles dans la région. Ils alimentent les activités des groupes armés. Il faut que les États des Grands Lacs et leurs partenaires s'unissent pour développer des chaînes de valeur responsables et durables qui bénéficient aux populations. Les mécanismes de certification régionaux doivent être appliqués par toutes les parties.

Dans mon dernier point, je souhaiterais réaffirmer que l'Union européenne demeure fortement engagée pour promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable dans la région des Grands Lacs. C'est tout le sens de l'adoption le 20 février, par les ministres européens, d'une stratégie renouvelée de l'Union européenne pour la région. Cette stratégie vise à traiter les causes profondes de l'instabilité. Elle aborde la situation sécuritaire, la bonne gestion des ressources et l'intégration

régionale. L'Union européenne se tient prête à soutenir la réforme du secteur de la sécurité. La gestion des frontières ou encore la réinsertion des anciens combattants sont identifiées comme d'autres priorités. Cette stratégie s'appuie sur la vision commune pour 2030 adoptée lors du sommet Union européenne-Union africaine organisé lors de la présidence française de l'Union européenne. Elle est alignée sur la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. Nous saluons à cet égard le travail conduit par l'Envoyé spécial.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Huang Xia, Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, et M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de leurs exposés. Nous avons aussi écouté attentivement M^{me} Joséphine Malimukono.

La situation dans la région de Grands Lacs est toujours très influencée par les événements dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. La détérioration des conditions de sécurité dans l'est du pays pèse lourdement sur la région, aggravant les difficultés d'ordre humanitaire. Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter des agissements du Mouvement du 23 mars (M23), ainsi que des tensions entre Kinshasa et Kigali. Cette situation qui empire est également mise à profit par d'autres groupes armés illégaux pour intensifier leurs activités illégales, attaquant les civils, exploitant les ressources naturelles en toute impunité et consolidant leurs positions dans l'est du pays. Parmi ces groupes figurent la Coopérative pour le développement du Congo, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la milice Zaïre, la Résistance pour un État de droit au Burundi et les Maï-Maï. On note aussi un renforcement marqué des activités des Forces démocratiques alliées, groupe islamique dont les combattants ont de plus en plus souvent recours à des méthodes terroristes et à des engins explosifs improvisés. Nous appelons les groupes armés illégaux à cesser cette violence, à déposer les armes et à participer, sans condition, aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Nous soutenons également l'action menée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et son équipe dirigeante pour garantir la paix et protéger les civils. La présence des Casques bleus dans la zone de conflit demeure un important facteur de stabilisation. Nous souscrivons aux conclusions du rapport du Secrétaire général concernant la MONUSCO, notamment le fait qu'il importe,

dans le cadre des réflexions de Kinshasa et de l'ONU sur la reconfiguration et le retrait progressif de la Mission, de prendre en considération l'évolution de la situation sur le terrain, d'agir de manière progressive et de tenir compte des vues du pays hôte. Nous sommes convaincus que la sécurité et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo sont dans l'intérêt de tous les États de la région des Grands Lacs.

Nous estimons que les efforts entrepris à l'échelle régionale par l'entremise des processus de négociation de Nairobi et de Luanda, ainsi que ceux déployés par la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est, revêtent une importance cruciale. Nous prenons acte également de l'intention des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe d'apporter leur concours au processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est clair que des méthodes militaires ne sauraient produire de normalisation durable dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Sans dialogue direct et ouvert entre les principaux acteurs de la région et sans prise en compte des intérêts de chacun en matière de sécurité, la spirale de la violence ne fera que s'aggraver. Nous appelons à une cessation générale des hostilités et à la mise en œuvre intégrale de la feuille de route de Luanda afin de créer les conditions requises pour promouvoir les pourparlers intercongolais et rétablir des relations de bon voisinage entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il importe également de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons de l'attention portée par l'Union africaine à la revitalisation de ce document.

Pour notre part, nous continuerons à promouvoir la stabilisation de la région des Grands Lacs en encourageant le dialogue et la coopération constructive entre tous les acteurs. Nous continuerons également à appuyer les activités menées par l'Envoyé spécial Huang Xia pour réduire les tensions dans la région.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé. Je remercie également M. Caholo et M^{me} Malimukono de leurs contributions.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par l'intensification de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs, ainsi que par la récente escalade des combats entre

groupes armés au Nord-Kivu. Par ailleurs, nous restons préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs, notamment par les déplacements massifs de population et les niveaux élevés de violence sexuelle, y compris dans les camps de déplacés.

Le Royaume-Uni appuie pleinement l'action menée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier en ce qui concerne la protection des civils. Nous prenons acte de la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'accélérer le retrait de la MONUSCO, et nous l'encourageons à collaborer de manière constructive avec la MONUSCO afin de garantir un retrait responsable et assorti de conditions. Un départ précipité de la MONUSCO créerait un important vide sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo, qui mettrait en danger des centaines de milliers de civils et menacerait de détériorer davantage la situation humanitaire.

Nous nous félicitons de la diminution de la violence transfrontalière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, mais nous restons préoccupés par l'intensification des diatribes de la part des deux pays. Nous sommes en contact avec Kigali et Kinshasa pour les exhorter à engager un dialogue et à renforcer la confiance, conscients que nous sommes du risque d'une erreur d'appréciation et du coût effroyable d'une nouvelle escalade.

Le Royaume-Uni se félicite également de la mobilisation constante de la région des Grands Lacs, en particulier du rôle moteur joué par les Présidents Lourenço, Ndayishimiye et Geingob ainsi que par l'ancien Président Kenyatta. Nous réaffirmons notre appui aux processus de Nairobi et de Luanda. Nous appelons les pays de la région à revitaliser ces processus et à transformer les engagements en mesures tangibles en vue de régler les problèmes de sécurité communs, d'améliorer l'accès humanitaire et de réduire la violence.

Le Royaume-Uni est pleinement convaincu que le dialogue, et non la violence, est le seul moyen de parvenir à une paix durable dans la région des Grands Lacs. À cette fin, nous poursuivrons nos efforts diplomatiques régionaux et nous collaborerons avec tous les membres du Conseil pour appuyer la paix et la stabilité dans la région.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), M. Caholo, et M^{me}

Malimukono. Je salue également la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Nous continuons d'observer avec une profonde inquiétude la violence récurrente des groupes armés, qui aggrave la crise de sécurité humaine dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que les tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il est essentiel que les pays signataires, y compris la République démocratique du Congo et les garants, mettent pleinement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région aux niveaux national, régional et international.

Le Japon se félicite du communiqué de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, qui s'est tenue le 6 mai. L'Accord-cadre doit insuffler un nouvel élan aux efforts régionaux et continuer à nous donner des orientations sur la voie à suivre. Comme l'ont demandé les dirigeants de la région, une évaluation indépendante, franche et sincère de la mise en œuvre de l'Accord-cadre est indispensable pour améliorer nos efforts et notre suivi collectifs.

Les processus de Nairobi et de Luanda jouent un rôle central dans les initiatives de paix régionales en cours. Tous les groupes armés doivent cesser immédiatement les hostilités et participer pleinement à ces processus. Il convient de mettre fin sans délai à tout appui aux groupes armés qui exacerbe une situation régionale qui se détériore déjà.

Une coordination étroite est primordiale pour tirer le meilleur parti des diverses initiatives de paix et atteindre ensuite notre objectif commun. Le sommet quadripartite du 27 juin dernier, qui a réuni la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sous l'égide de l'Union africaine, a jeté les bases solides d'une coordination renforcée. La planification conjointe à plusieurs niveaux, telle qu'elle a été convenue, doit être pleinement exploitée pour harmoniser davantage les initiatives régionales. L'Envoyé spécial Huang Xia et son bureau peuvent jouer un rôle important pour encourager ces efforts.

Face à la complexité des défis auxquels la région est confrontée, nous devons adopter une approche globale et transfrontière, fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Une telle approche est d'autant plus nécessaire pour relever le défi de

l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui reste l'un des moteurs du conflit. Toutes les parties prenantes doivent s'investir dans une gestion plus transparente, dans un renforcement des contrôles aux frontières et dans une coopération judiciaire pour promouvoir le commerce légitime et le développement.

Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire et par les violations des droits humains et atteintes à ces droits dans la région. La persistance de violations graves contre des enfants et de la violence fondée sur le genre est très inquiétante. Le Japon accorde une grande importance à la promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les entités internationales et régionales, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ONU-Femmes, le Forum régional des femmes de la CIRGL et le Forum régional des jeunes de la CIRGL.

Le Japon continuera à faire sa part pour garantir la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. Caholo, et M^{me} Malimukono. Je salue également la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Faisant écho aux observations contenues dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/730), nous saluons les mesures importantes qui ont été prises pour raffermir l'appropriation régionale de la recherche de solutions au conflit. Nous préconisons le renforcement de la coordination entre les initiatives de paix régionales en cours ou prévues.

Nous encourageons toutes les parties à s'engager en faveur d'un dialogue authentique et de bonne foi, et nous les appelons à désamorcer les tensions et à s'abstenir de toute déclaration publique incendiaire. Les dirigeants ont la responsabilité de montrer l'exemple et de se montrer conciliants, en particulier pendant le processus électoral.

La situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeure préoccupante. Elle ne fait qu'exacerber la crise humanitaire, d'effroyables violations des droits humains, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'utilisation et le recrutement généralisés d'enfants, étant commises. Ces

violations font peser une grave menace sur l'avenir de la République démocratique du Congo et de ses voisins.

La déclaration du Président du Conseil de sécurité récemment adoptée (S/PRST/2023/5) témoigne de la détermination du Conseil à œuvrer en faveur d'un retrait responsable de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Sur une note positive, nous saluons les initiatives prises par plusieurs pays pour consolider la coopération transfrontalière en matière d'activités économiques. Cela contribuera sans aucun doute à la consolidation de la paix et à la promotion d'une interdépendance constructive.

Par ailleurs, nous sommes encouragés par les premières indications issues des missions de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination. Elles semblent indiquer que certains membres de groupes armés étrangers sont disposés à désarmer, à démobiliser et à se faire rapatrier dans leur pays d'origine sans conditions. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à saisir cette occasion sans tarder et à renforcer rapidement les capacités nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin d'accueillir et de soutenir efficacement les ex-combattants et les personnes à leur charge.

En ce qui concerne les causes profondes du conflit, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles de l'est de la République démocratique du Congo et de la région continuent de contribuer grandement à la crise actuelle. Nous appuyons l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui a placé cet objectif au cœur de son mandat. Nous saluons les initiatives telles que celles mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier lorsqu'elles favorisent une gestion plus responsable de la chaîne d'approvisionnement de l'or.

La situation humanitaire dans la région des Grands Lacs demeure très préoccupante. Les déplacements forcés à grande échelle ont entraîné une augmentation des besoins en matière d'aide humanitaire et de protection pour des millions de personnes. Quelque 25,8 millions de personnes en République démocratique du Congo et 7,7 millions de personnes au Soudan du Sud sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Le retour de millions de personnes déplacées constitue un défi de taille. Nous soulignons les efforts que continuent de déployer le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de l'Envoyé spécial pour revitaliser le mécanisme tripartite pour le retour des réfugiés entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. En parallèle, l'Organisation

internationale pour les migrations a continué de fournir une assistance multisectorielle aux personnes touchées par les déplacements et aux communautés d'accueil.

Pour terminer, nous sommes fermement convaincus que les principes et les engagements inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région restent pertinents. Nous saluons les résultats de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, en particulier la décision de le redynamiser. À cet égard, une évaluation indépendante, impartiale et honnête de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et les recommandations qui en découleront permettront sans aucun doute d'améliorer son efficacité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et l'Ambassadeur Caholo de leurs exposés. Je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la séance d'aujourd'hui. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^{me} Malimukono.

Depuis quelque temps, les pays de la région des Grands Lacs réalisent d'importantes avancées dans le renforcement de la coordination régionale, le maintien d'une sécurité commune et la promotion d'un développement commun. Dans le même temps, ils sont confrontés à de nombreux défis, tels que des conflits violents et des crises humanitaires. La situation dans la région des Grands Lacs a une incidence sur la sécurité globale de l'Afrique. La communauté internationale doit apporter un appui plus constructif à la paix et au développement de la région. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, il est essentiel de préserver la sécurité commune de la région. La situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo est le défi le plus marquant dans la région des Grands Lacs. La Chine appuie les dirigeants du Burundi, du Kenya et de l'Angola dans leurs bons offices. La Chine se félicite que l'Union africaine ait invité en juin dernier la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à participer à un sommet quadripartite afin de promouvoir une action régionale coordonnée en faveur du maintien de la paix et de la coopération en matière de sécurité entre les organisations régionales et la République démocratique du Congo.

Les pays de la région des Grands Lacs forment une communauté de nations, qui sont interdépendantes et indissociables du point de vue de la sécurité. Compte tenu de

la situation actuelle, les pays de la région doivent mettre pleinement à profit les processus de Nairobi et de Luanda et exhorter conjointement les groupes armés à cesser les combats, mettre fin aux violences et apaiser les tensions par le dialogue. La Chine salue les bons offices de l'Envoyé spécial Huang Xia en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité doit continuer de soutenir l'action de l'Envoyé spécial et apporter le concours nécessaire au processus de paix régional.

Deuxièmement, il faut aider les organismes des Nations Unies à jouer efficacement leur rôle. Actuellement, l'avenir de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est au centre de l'attention de toutes les parties. La déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée hier (S/PRST/2023/5) souligne la nécessité de prendre des dispositions à cet égard. Tout en faisant avancer la transition de la MONUSCO, nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons améliorer l'action des organismes des Nations Unies, mieux répondre aux besoins de pays comme la République démocratique du Congo et mieux soutenir le renforcement de la coopération entre l'ONU et la région.

Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs doit jouer un rôle global et de coordination, avec une compréhension approfondie des préoccupations des pays de la région, tout en renforçant la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres institutions, et en soutenant conjointement la transition sans heurt de la MONUSCO. La Chine appuie l'Envoyé spécial Huang Xia dans les efforts qu'il continue de déployer pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et pour mobiliser les ressources de l'ONU et de la communauté internationale afin d'obtenir davantage de résultats.

Troisièmement, nous devons soutenir le développement commun de la région. La région des Grands Lacs est riche en ressources naturelles et présente un important potentiel de développement. Il faut s'efforcer d'aider les pays de la région à intensifier la coopération en faveur du développement et à promouvoir le développement au service de la paix. Des pays comme la République démocratique du Congo, l'Angola, la Zambie, l'Ouganda et la Tanzanie ont récemment obtenu des résultats concrets en matière de construction d'infrastructures transnationales et transrégionales et de coopération économique et commerciale, renforçant en permanence les liens d'intérêts régionaux en vue de l'intégration régionale et du développement.

Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine et de l'initiative « Une Ceinture et une Route », la Chine a mis en œuvre conjointement un grand nombre de projets de coopération pragmatiques dans des domaines tels que les ressources énergétiques, les infrastructures, le développement industriel et agricole, la science et la technologie, et l'éducation, afin de soutenir les pays de la région dans leur développement indépendant et leur coopération régionale. Le troisième Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route » se tient actuellement à Beijing. La Chine se réjouit de travailler avec les parties concernées, y compris les pays de la région, pour construire ensemble une initiative « Une Ceinture et une Route » de grande qualité, pour œuvrer de concert à la prospérité et au développement communs, et pour contribuer davantage à une paix et à un développement durables dans la région.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour remercier l'Envoyé spécial Huang Xia, S. E. M. Caholo et M^{me} Malimukono de leurs exposés.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance d'information semestrielle sur la région des Grands Lacs au Conseil de sécurité à laquelle l'Albanie participe, je voudrais partager les messages suivants qui non seulement reflètent la dernière période à l'examen, mais donnent également une vue d'ensemble du constat que nous avons tiré en tant que membre du Conseil.

Lorsque l'Albanie a rejoint le Conseil de sécurité il y a deux ans, la région bénéficiait d'une dynamique diplomatique positive. Cependant, dès avril 2022, nous avons prévenu que, malgré le rapprochement en cours entre les États, les causes profondes du conflit étaient trop complexes pour être considérées comme réglées, et les difficultés trop importantes pour être entièrement surmontées. Malheureusement, depuis lors, la région a essuyé trop de revers et n'a réalisé que peu de progrès concrets. À cet égard, je voudrais mettre en évidence trois principaux facteurs de conflit qui, s'ils étaient traités correctement, pourraient devenir des solutions.

Premièrement, nous convenons tout à fait avec le rapport du Secrétaire général que

« les solutions militaires seules sont de courte durée et ne permettent pas de construire une paix solide et durable. La volonté politique, la bonne foi et le désir sincère de mettre fin à des souffrances inutiles sont nécessaires... pour changer véritablement la donne » (*S/2023/730, p.17*).

L'Albanie craint que la poursuite des diatribes et des accusations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda concernant les activités persistantes des groupes armés et le soutien qui leur est apporté ne mette en péril la fragile cessation des hostilités entre le Mouvement du 23 mars et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Les efforts de paix régionaux, incarnés principalement par les processus de Luanda et de Nairobi, restent essentiels pour la stabilité régionale. Nous saluons les conclusions du vingt-deuxième sommet extraordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenu à Nairobi le 5 septembre, qui a réaffirmé combien il importait de trouver des solutions durables en matière de sécurité dans le cadre d'un processus politique et d'un dialogue entre toutes les parties. Nous espérons que le prochain dialogue intercongolais aura lieu rapidement.

En ce qui concerne le volet politique, l'Albanie note avec satisfaction l'appropriation régionale de la fourniture de garanties de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces garanties ont été assurées par le prolongement jusqu'au 8 décembre du mandat de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et par l'approbation, le 17 août au quarante-troisième Sommet ordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du déploiement de la mission de la SADC en République démocratique du Congo. Nous rappelons que toutes ces initiatives doivent être harmonisées et se renforcer mutuellement, comme cela a été indiqué à la réunion quadripartite qui s'est tenue à Addis-Abeba.

Deuxièmement, l'Albanie est vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire dans la région, laquelle se conjugue à des attaques odieuses contre les civils, à l'augmentation des violences sexuelles liées au conflit et fondées sur le genre contre les femmes et au recrutement d'enfants. Nous devons tous réfléchir à ce que cela signifie. Si l'on s'accorde à dire que ce sont les enfants qui façonnent notre avenir, à quel avenir pouvons-nous nous attendre si ces mêmes enfants sont contraints d'échanger leurs stylos contre des fusils ? Si l'on admet que les mères forgent le caractère de leurs enfants, à quel caractère peut-on s'attendre si ces mêmes mères subissent de graves violations ? Nous sommes voués à l'échec, même si nous trouvons une issue à la crise. La solution que nous recherchons, c'est l'application du principe de responsabilité. Dans cette optique, nous saluons l'appui apporté par le Bureau de l'Envoyé spécial à la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs.

Cela m'amène à mon troisième point. La région des Grands Lacs a la chance de disposer d'abondantes ressources naturelles, mais elle est aux prises avec le problème de leur exploitation illégale et de leur commerce illicite. La coopération régionale doit être étendue et renforcée pour favoriser une gestion plus durable et plus transparente de ces ressources naturelles. Nous espérons que les recommandations issues du forum régional organisé en septembre à Kinshasa concernant le système régional de traçabilité ou de certification des minerais seront mises en œuvre sans délai. La distribution équitable des richesses pourrait inciter les groupes armés à déposer les armes et à participer aux programmes de démobilisation et de réintégration, qui doivent bénéficier d'un soutien adéquat. Enfin, je remercie l'Envoyé spécial de l'appui indéfectible qu'il apporte aux pays signataires pour mettre en œuvre la stratégie régionale et s'attaquer aux causes profondes du conflit.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et M^{me} Malimukono pour leurs exposés. J'adresse mes remerciements à la Commission de consolidation de la paix pour son avis écrit, et je souhaite la bienvenue aux représentants des États de la région.

Il est indéniable que la paix dans les Grands Lacs nécessite la coopération de toute la région. Nous encourageons l'Envoyé spécial Xia à poursuivre ses efforts pour promouvoir un dialogue sincère entre toutes les parties et apaiser les tensions régionales, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions atteindre les objectifs communs de paix, de sécurité et de coopération prévus dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en cours de revitalisation. J'aimerais souligner trois points.

Premièrement, les initiatives diplomatiques et politiques régionales doivent demeurer l'instrument principal pour résoudre les conflits. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à la désescalade des violences et des appels à la haine qui peuvent empêcher ce dialogue. La Suisse réaffirme son soutien aux processus de Nairobi et de Luanda. Nous saluons l'adoption du cadre commun lors du récent sommet quadripartite et appelons tous les acteurs à œuvrer pour l'harmonisation et la coordination des mécanismes régionaux. Pour garantir leur succès, il est impératif que tous les engagements pris soient mis en œuvre et que les femmes puissent participer véritablement et efficacement. Il est notamment essentiel que tous les acteurs, en particulier la République démocratique du Congo et le Rwanda, cessent leur soutien à certains groupes armés.

Deuxièmement, les causes profondes des conflits doivent être traitées pour parvenir à une paix durable. Cela passe par le renforcement de l'état de droit, la bonne gouvernance et la création d'opportunités économiques et sociales. La Suisse reconnaît le potentiel considérable de la région des Grands Lacs en matière de développement durable. Ainsi, elle est engagée depuis plusieurs années dans des projets visant à renforcer les droits de l'homme, à lutter contre la désinformation, à promouvoir la formation professionnelle et à créer des emplois. Par ailleurs, il est urgent de mettre en place une gestion responsable des ressources naturelles, qui représentent une source de prospérité pour les populations des Grands Lacs. L'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles par les groupes armés, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, compromettent la paix et le développement dans la région.

La Suisse soutient également les autorités congolaises dans l'avancement du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Nous notons l'adoption, par le Sénat congolais, de la loi établissant une force militaire de réserve. Nous encourageons les autorités à veiller à ce que cela ne conduise pas à l'intégration de facto de membres de groupes armés au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo. Ceci irait à l'encontre de l'esprit des principes établis dans la stratégie nationale pour la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

Troisièmement, le respect du droit international est essentiel pour parvenir à une paix durable. Alors que les attaques des groupes armés contre les populations civiles continuent, la Suisse appelle toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme communiqué par la réunion quadripartite des chefs d'état-major au début du mois, des couloirs humanitaires doivent être mis en place pour faciliter l'assistance humanitaire rapide et sans entrave aux populations. La Suisse accorde une attention particulière au respect des droits des femmes et des filles, compte tenu du nombre alarmant de cas de violences sexuelles vérifiées dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes préoccupés par les niveaux élevés d'exploitation sexuelle systématique dans les camps des déplacés et autour de ceux-ci, notamment à Goma. Ainsi, nous encourageons les États de la région à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile et lutter contre l'impunité.

Alors que la poursuite des initiatives régionales demeure cruciale, il est impératif d'assurer la mise en œuvre des engagements déjà pris et de s'attaquer aux

causes profondes des conflits. Dans un contexte d'insécurité et de tensions régionales croissantes, et avec en toile de fond la transition en cours de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Suisse appelle à la retenue et au respect du droit international par toutes les parties.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Nous tenons à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé, ainsi que de son engagement dynamique et des efforts soutenus qu'il déploie pour consolider la paix dans la région. Nous remercions également de leurs exposés M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), et M^{me} Joséphine Malimukono. Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent la présence à la séance d'aujourd'hui des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda, et ils sont impatients d'entendre leurs réflexions et leurs points de vue en tant que pays concernés de la région. Notre intervention de ce matin portera sur les conditions de sécurité et la situation politique, économique et humanitaire.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité restent profondément préoccupés par les conditions de sécurité imprévisibles et tendues qui règnent dans la région. Nous condamnons une nouvelle fois avec la plus grande fermeté tous les actes de violence, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits perpétrés principalement contre des civils par des groupes armés et terroristes, y compris le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et la Coopérative pour le développement du Congo. Nous renouvelons notre appel à la cessation immédiate de tout appui à ces groupes et notons que la fourniture d'un soutien aux groupes armés opérant en République démocratique du Congo contribue à déstabiliser non seulement le pays, mais aussi l'ensemble de la région. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les groupes armés congolais et étrangers pour qu'ils déposent immédiatement et sans condition les armes et qu'ils engagent sans délai le processus de désarmement. Nous exigeons en particulier que le M23 cesse toute nouvelle avancée et demandons son retrait immédiat et sans condition de tous les territoires occupés, comme convenu dans le cadre du processus de Luanda. Nous attendons avec impatience la tenue de la prochaine phase du dialogue intercongolais de Nairobi IV, qui sera

l'occasion pour les groupes armés de réaffirmer leur engagement à faire taire les armes en République démocratique du Congo et à adhérer au processus de paix en cours.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment qu'il est absolument nécessaire d'assurer la coordination et la complémentarité entre les initiatives politiques et militaires mises en œuvre en République démocratique du Congo, comme souligné, entre autres, dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité récemment adoptée sur la situation concernant la République démocratique du Congo (S/PRST/2023/5) ; dans le communiqué issu de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ; ainsi que dans le communiqué issu du sommet quadripartite réunissant la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe sous les auspices de l'Union africaine. Nous estimons que l'harmonisation et la coordination effectives de toutes les initiatives de paix en République démocratique du Congo, y compris celles qui sont contrôlées et dirigées par les Africains, aboutiront en fin de compte à une réponse africaine unie et renforcée dans ce pays, une réponse qui sera adaptée à l'objectif visé et qui sera le reflet non seulement de solutions africaines à des problèmes africains, mais aussi de solutions africaines de qualité à des problèmes africains.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent le dynamisme des dirigeants régionaux, notamment le Président angolais João Lourenço, le Président burundais Evariste Ndayishimiye, le Président kényan William Ruto et l'ancien Président Uhuru Kenyatta, qui continuent d'œuvrer sans relâche pour garantir la mise en œuvre intégrale des accords de paix en vigueur par l'ensemble des parties. Nous saluons les efforts déployés par les pays de la région pour renforcer leurs relations bilatérales et diplomatiques, notamment par la tenue de réunions de la Commission permanente mixte et de visites de haut niveau, ainsi que par la signature d'accords bilatéraux visant à faire progresser la coopération dans divers secteurs importants. Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont encouragés par le nombre croissant d'accords commerciaux entre les pays de la région et appellent à la mise en œuvre des accords commerciaux bilatéraux et trilatéraux, qui servent de tremplin vers l'intégration économique à l'échelle du continent. Nous sommes convaincus que le renforcement du développement économique et de la coopération régionale joue un rôle important dans la promotion de la paix.

Face à l'instabilité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo, les pays de la région n'ont pas agi en simples spectateurs, malgré leurs problèmes internes. Œuvrant conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, ces pays ont continué à se mobiliser autour de la République démocratique du Congo et ont apporté un appui sans faille aux efforts de paix déployés dans le pays. Dix ans après la signature de cet accord, nous estimons qu'il est impératif que les pays signataires fassent le point sur son application. À cet égard, nous soutenons la récente demande faite par les pays signataires au Comité d'appui technique, au cours de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, de procéder à une évaluation indépendante et honnête de sa mise en œuvre à ce jour. Il est indispensable d'assurer la revitalisation de l'Accord-cadre, tous les pays signataires devant faire preuve d'une véritable volonté politique de respecter leurs engagements.

La mise en valeur des richesses en ressources naturelles de la région des Grands Lacs offre aux pays de la région l'occasion de transformer structurellement leur économie et de bâtir une zone de prospérité partagée. Il est donc impératif que les pays de la région et de l'Afrique en général brisent le paradoxe séculaire qui veut que l'abondance de nos ressources minérales nous mène à notre perte, tout en profitant à d'autres sociétés. Nous encourageons donc la poursuite des efforts, sous les auspices de la CIRGL et avec l'appui de l'Envoyé spécial, entre autres parties prenantes, pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles en République démocratique du Congo et dans la région.

Derrière les chiffres et les statistiques sur la situation humanitaire dans la région, il y a de vraies personnes – des hommes, des femmes, des garçons et des filles – qui vivent dans des conditions physiques déplorable et dans une véritable détresse émotionnelle du fait des atrocités dont elles ont été victimes, notamment les violences sexuelles et l'assassinat de leurs proches par des groupes armés. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de mobiliser des fonds pour financer les plans de réponse humanitaire des pays de la région afin d'atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. Dans le même temps, nous encourageons ces pays à continuer de faire preuve de solidarité dans leur traitement de cette question grave.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent à remercier l'Envoyé spécial Huang Xia de l'appui qu'il apporte aux efforts de paix régionaux et à la

mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous réaffirmons qu'une solution politique reste le moyen le plus viable de rétablir la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. C'est pourquoi nous continuons à plaider résolument en faveur de la revitalisation prévue de l'Accord-cadre et réaffirmons notre attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays de la région.

M^{me} Alrahma (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé fort utile. Je remercie également M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et M^{me} Joséphine Malimukono de leur contribution au débat d'aujourd'hui. Je salue la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Les Émirats arabes unis reconnaissent le rôle clef joué par les États de la région des Grands Lacs dans l'instauration de la stabilité sur le continent africain, notamment dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région de 2013. Dans ce contexte, je voudrais insister sur trois points dans la perspective d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la région.

Premièrement, il importe de réaffirmer l'engagement en faveur d'une solution politique à la crise régionale actuelle et de continuer à renforcer la coordination entre les initiatives régionales, notamment les processus de Luanda et de Nairobi, dont l'objectif est de soutenir les efforts de paix en République démocratique du Congo. Nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront présentées en amont de la réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération qui se tiendra en Ouganda l'an prochain, dans le prolongement de la réunion précédente au Burundi. La revitalisation de l'Accord-cadre est importante pour soutenir la stabilité dans la région.

Nous sommes convaincus que les efforts d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans la feuille de route de Luanda, notamment ceux déployés par le Président angolais Lourenço pour organiser des réunions périodiques avec les parties de la région, seront importants pour assurer sa mise en œuvre. Pour que tous ces efforts soient couronnés de succès et puissent être élargis, il est nécessaire de renforcer la cohérence entre les initiatives en cours. Le sommet quadripartite sur la paix et la sécurité dans l'est de la

République démocratique du Congo, qui s'est tenu en juin et auquel ont participé la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, est un exemple éloquent de la manière dont le renforcement de la coordination entre toutes les parties concernées peut contribuer à ouvrir la voie à la paix dans la région.

Il ne fait aucun doute que pour trouver une solution durable à long terme, il faut remédier aux causes profondes de l'insécurité dans la région. C'est pourquoi il importe que les acteurs régionaux poursuivent leurs efforts pour encourager le dialogue et prendre des mesures préventives afin de renforcer la confiance et la tolérance au sein des communautés et entre elles. Par ses bons offices, l'Envoyé spécial joue un rôle tout aussi crucial en appuyant les efforts déployés pour désamorcer les tensions et faciliter le dialogue.

Deuxièmement, les civils doivent être protégés des attaques des groupes armés et leur sécurité doit rester au cœur de tous les efforts d'instauration de la paix dans la région. La persistance des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo est préoccupante. Cela fait peser une menace grave sur la sécurité des civils, en plus d'entraver les efforts de développement. Dans ce contexte, nous condamnons les actes d'hostilité commis par le Mouvement du 23 mars et tous les autres groupes armés, et les appelons à déposer les armes définitivement et sans condition. Tous les acteurs doivent également donner la priorité à la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, et cesser toute forme de violence à leur endroit. Les parties doivent respecter le droit international humanitaire et mettre fin à toute forme de violence contre les civils. Nous réaffirmons l'importance d'accélérer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation en République démocratique du Congo.

Troisièmement, la situation humanitaire désastreuse dans la région doit faire l'objet d'une attention particulière, eu égard notamment aux déplacements continus provoqués par les conflits armés et à l'instabilité exacerbée par les changements climatiques. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/730), la région des Grands Lacs compte plus de 4,7 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, ainsi que plus de 11,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il est également important de réduire l'insécurité alimentaire, qui constitue un grave problème dans la région. Rien qu'en République démocratique du Congo, plus de 25 millions de personnes souffrent d'insécurité

alimentaire aiguë. Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance de faciliter le travail des organisations humanitaires qui fournissent des services de base et de secours, et sur la nécessité pour tous les acteurs de garantir la protection des travailleurs et des installations humanitaires, conformément au droit international humanitaire.

Pour conclure, les Émirats arabes unis réaffirment leur volonté d'appuyer les efforts déployés par la région, l'ONU et tous les autres partenaires, et d'aider la région des Grands Lacs à trouver la paix et la stabilité. De plus, mon pays insiste sur l'importance pour les organismes des Nations Unies de travailler ensemble afin d'avoir une approche cohérente, intégrée et stratégique qui permette à la région de surmonter les défis auxquels elle est confrontée. Il est important qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les autorités compétentes de la région, afin de préserver les acquis en matière de consolidation de la paix, notamment dans le contexte du retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. À cet égard, nous ne pouvons manquer de féliciter la Commission de consolidation de la paix de ses efforts et de sa mobilisation constante en faveur de la région.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Xia de son exposé instructif. Je remercie également M. Caholo et M^{me} Malimukono de leurs exposés. Je salue la participation des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Les États-Unis remercient l'Envoyé spécial de tous les efforts qu'il a déployés pour susciter un appui international en faveur des processus de Nairobi et de Luanda dirigés par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). En dépit de ces efforts, la situation dans la région des Grands Lacs demeure alarmante et continue de se détériorer, puisque les tensions persistent entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il y a six mois, à la dernière séance sur la région des Grands Lacs (voir S/PV.9307), nous avons appelé toutes les parties à agir rapidement pour respecter intégralement les engagements pris dans le cadre du communiqué de Luanda, notamment le retrait du Mouvement du 23 mars (M23) jusqu'à la ligne Sabyinyo, suivi de son cantonnement et son désarmement. Alors que les États de la région se sont mobilisés pour faciliter ce processus, le M23 bloque l'accès aux sites de précantonnement, entravant les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et compromettant le travail essentiel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

J'appelle une fois de plus le Rwanda à cesser immédiatement de soutenir le M23, qui fait l'objet de sanctions de l'ONU, et à se retirer du territoire de la République démocratique du Congo. Nous demandons aussi aux Forces armées de la République démocratique du Congo de couper les liens avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda, qui sont également visées par des sanctions de l'ONU. Nous demandons aux contingents de la région déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, que ce soit de manière bilatérale ou par l'intermédiaire de la CAE, de se coordonner entre eux et avec la MONUSCO. Ils doivent également éviter de violer les droits humains et de mener des activités illicites, notamment l'extraction illicite de minerais. J'exhorte une fois de plus tous les membres du Conseil à se garder d'approuver tout appui accru de la MONUSCO à la force régionale de la CAE sans garanties appropriées, conformément aux politiques de l'ONU relatives aux préoccupations en matière de droits humains, de responsabilité et de commandement et de contrôle. Ces garanties sont essentielles pour éviter d'aggraver par inadvertance une situation déjà dangereuse en matière de sécurité.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'instabilité de la région a entraîné une détérioration alarmante de la situation humanitaire. Rien qu'en 2023, le conflit a déplacé plus d'un demi-million de personnes, et bon nombre d'entre elles doivent vivre dans des camps extrêmement surpeuplés, sans accès à des denrées alimentaires suffisantes, à de l'eau potable ou à des soins médicaux adéquats. Des milliers de femmes et d'enfants sont exploités dans le cadre de trafics sexuels organisés. Je tiens à remercier à nouveau M^{me} Malimukono de ses efforts extraordinaires pour appeler l'attention sur leurs besoins. Selon le Programme alimentaire mondial, l'instabilité politique actuelle a dévasté la production et la distribution des denrées alimentaires, entraînant des pénuries généralisées. Environ 1,5 million de personnes souffrent d'une insécurité alimentaire relevant de l'urgence, ce qui est tout simplement inacceptable au XXI^e siècle. Une crise politique causée par l'être humain s'est muée en une crise humanitaire causée par l'être humain, et il faut y mettre un terme.

Nous devons chercher des solutions diplomatiques. À cette fin, j'appelle les dirigeants de la région à maintenir un dialogue ouvert, en particulier à l'approche des élections nationales en République démocratique du Congo. Ces élections doivent être libres et régulières pour tous, y compris les femmes et les communautés minoritaires. Tous les civils congolais ont le droit de vivre en paix et de se faire entendre par la voie des urnes. Je remercie à nouveau l'Envoyé spécial Huang Xia de ses efforts.

J'espère sincèrement que la prochaine fois qu'il s'adressera au Conseil, nous aurons avancé sur la voie de la paix. Le temps nous est compté.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) :
Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé. Je saisis la présente occasion pour le remercier de son appui à la mise en œuvre des accords existants qui font la promotion de la paix et de l'intégration régionale, et contribuent au dialogue régional et à la paix. Je remercie également M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et M^{me} Joséphine Malimukono, Présidente de la Concertation des Collectifs des Associations féminines de la région des Grands Lacs.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/730), la situation dans la région des Grands Lacs reste instable et imprévisible. À cet égard, ma délégation réaffirme la nécessité d'arrêter l'avancée des groupes armés qui opèrent aux frontières et dans l'est de la République démocratique du Congo, et plus particulièrement le Mouvement du 23 mars. De même, nous encourageons la poursuite des efforts régionaux et sous-régionaux visant à instaurer des mesures de confiance dans le cadre de la médiation, car elles sont indispensables pour sortir de l'impasse actuelle. Les processus de Luanda et de Nairobi soulignent l'importance de la coordination et de la complémentarité entre les initiatives politiques et militaires, pour lesquelles l'appui du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son envoyé spécial, est crucial.

Les efforts en cours constituent une évolution positive qui vise à harmoniser et à coordonner les initiatives de paix en cours pour remédier à la situation en République démocratique du Congo. Je pense notamment au sommet quadripartite réunissant la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a été organisé le 27 juin, à Luanda, sous l'égide de l'Union africaine. Ces efforts doivent être renforcés et poursuivis. Grâce aux progrès réalisés dans le cadre du dixième Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, il est prévu que le mécanisme de vérification ad hoc tiendra régulièrement des réunions pour examiner la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda. Dans le cadre du processus de Nairobi, ces progrès se traduisent par la volonté de reprendre le dialogue intercongolais et celui avec les groupes armés.

La détérioration de la situation humanitaire requiert l'attention immédiate de la communauté internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de la réunion tripartite de haut niveau sur les réfugiés congolais et rwandais organisée le 15 mai par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la République démocratique du Congo et le Rwanda. À cet égard, il convient de promouvoir la création d'institutions et le renforcement des capacités qui faciliteront la mise en œuvre des programmes nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000). Nous encourageons le renforcement des politiques régionales qui visent à interdire le recrutement et l'exploitation de mineurs, et à garantir qu'ils sont traités conformément aux normes internationales de prévention et de protection des droits de l'enfant. L'Équateur estime que, pour consolider la paix, il faut remédier aux causes profondes des conflits, l'une d'entre elles étant l'exploitation illégale des ressources naturelles. C'est pourquoi nous devons renforcer les capacités de lutte contre ce fléau.

Le renforcement de la participation des femmes aux structures politiques nationales et locales est indispensable pour progresser vers une véritable consolidation de la paix. À cet égard, il y a lieu de saluer l'avis écrit de la Commission de consolidation de la paix, qui aborde les points susmentionnés et souligne aussi qu'il faut appuyer la capacité des pays de la région de tenir des élections pacifiques, ouvertes à tous et transparentes.

Enfin, il convient de mentionner tout particulièrement la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, en insistant sur les initiatives 3 et 9 qui se concentrent sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur l'exploitation minière responsable, en vue de réduire les menaces contre la paix dans la région des Grands Lacs et qui requièrent davantage de fonds pour être mises en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Huang Xia, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), João Samuel Caholo, et M^{me} Joséphine Malimukono. Leurs vues éclairent à n'en point douter le Conseil de sécurité sur la situation à l'examen. Je me félicite également de la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

J'apprécie à leur juste valeur le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/730), ainsi que l'avis écrit de la Commission de consolidation de la paix sur la région des Grands Lacs. Je salue le travail effectué par l'Envoyé spécial Huang Xia.

Les conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs demeurent préoccupantes. Bien que le cessez-le-feu entre les forces armées congolaises et le Mouvement du 23 mars tienne toujours, les affrontements entre les groupes armés font payer un lourd tribut à la population.

Nous renouvelons l'appel lancé à tous les groupes armés pour qu'ils déposent les armes. Nous demandons en outre que cesse tout soutien extérieur aux groupes armés illégaux. Nous nourrissons l'espoir que la coordination des efforts régionaux permettra de faire progresser le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Une stratégie réussie de désarmement, de démobilisation et de réintégration est primordiale pour ouvrir la voie à la réconciliation.

Nous suivons de près le déploiement des forces régionales, et nous espérons que ces dernières continueront de collaborer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous avons également pris note de la coopération militaire bilatérale qui se poursuit entre la République démocratique du Congo et ses voisins en vue de juguler les attaques perpétrées par les groupes armés et de contribuer à la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo.

La dimension politique de la coopération régionale revêt une importance capitale. Nous appuyons le rôle de premier plan joué par la CIRGL et le Mécanisme régional de suivi. Nous appelons par ailleurs l'attention sur le sommet quadripartite qui s'est tenu en juin à Luanda et avait pour but de coordonner et d'harmoniser les initiatives de paix existantes.

Le Brésil attache une grande importance au principe d'inclusion dans les processus politiques. Le fait que les jeunes et les femmes participent activement au dialogue régional dans la région des Grands Lacs est essentiel pour assurer la durabilité de ces processus.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs est axée sur les communautés et les populations. Leurs aspirations à la paix, à la stabilité et au développement durable doivent orienter les

efforts diplomatiques menés dans la région. L'amélioration de leurs moyens de subsistance, et en particulier la réduction du fardeau que doivent supporter les plus vulnérables, doit être au cœur de notre action.

Nous appelons à la poursuite de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les pays concernés. Comme l'ont montré les intervenants, les femmes de la région sont des championnes de la paix et doivent être associées à toutes les initiatives de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier les intervenants, en particulier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous constatons pourtant des lacunes dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et les engagements qu'il contient. Si le Rwanda a signé l'Accord-cadre, c'est parce qu'il croyait en lui, et il croit toujours en lui.

Outre l'Accord-cadre, le Rwanda soutient sans réserve et applaudit les efforts régionaux, à savoir les processus de Luanda et de Nairobi, qui prévoient l'adoption de mesures concrètes pour mettre fin à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

En revanche, la volonté politique des signataires, notamment la République démocratique du Congo, fait défaut, comme en témoigne son incapacité ou son refus de lutter contre la menace que représentent les groupes armés étrangers, entre autres problèmes. Qui plus est, les accords conclus à Luanda et à Nairobi n'ont été mis en œuvre ni dans la lettre ni dans l'esprit, faute d'une volonté politique suffisante.

L'incapacité persistante de remédier aux causes profondes des problèmes rencontrés dans l'est de la République démocratique du Congo a été la force motrice de la poursuite du conflit au cours des 30 dernières années, et l'est du pays est resté un terreau fertile pour les groupes armés, ce qui déstabilise non seulement la République démocratique du Congo, mais aussi les pays voisins. À l'heure actuelle, plus de 120 groupes armés opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et tous

leurs groupes dissidents désormais intégrés au Wazalendo, ainsi que les Maï-Maï, qui ont été rebaptisés Wazalendo. Les groupes armés locaux connus sous le nom de Maï-Maï et rebaptisés Wazalendo, qui servent dorénavant de force de réserve, constituent une menace et font obstacle à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, ainsi que des feuilles de route pour la paix et la sécurité dans la région.

La mise en œuvre des mécanismes de Luanda et de Nairobi, en particulier après le déploiement de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, a dans un premier temps suscité l'espoir d'une solution pacifique. Les hostilités récentes observées dans le Nord-Kivu entre tous les groupes armés, rebaptisés Wazalendo, et les FDLR, font cependant peser une nouvelle menace sur les processus de paix et ralentissent une fois de plus la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Le recrutement de milliers de mercenaires dans l'armée nationale, qui contrevient aux conventions internationales, conjugué au refus de mettre en œuvre les accords signés, démontre une fois de plus l'absence de volonté politique de remédier aux causes profondes des problèmes que connaît l'est de la République démocratique du Congo.

Les discours de haine et les actes de xénophobie alarmants et croissants, notamment les appels à l'expulsion des Congolais rwandophones, des Tutsis ou des « serpents », comme ils ont été qualifiés, ne sont pas pris en compte par le Conseil de sécurité. Ces aspects constituent les fondements politiques de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les violations des droits humains dont il est question dans cette salle trouvent leur origine dans les discours de haine.

Il est par conséquent regrettable que ces actes et atrocités ne fassent l'objet d'aucune condamnation dans les textes du Conseil, y compris la déclaration de la présidence (S/PRST/2023/5) qui a été adoptée hier. Nous estimons que l'attitude et le silence des membres du Conseil de sécurité envoient un message on ne peut plus clair à la communauté internationale. De plus, les déclarations incendiaires des responsables politiques, illustration incontestable des discours de haine contre les Congolais de langue kinyarwandaise, en particulier les communautés tutsies, dans le territoire de Masisi et d'autres régions, doivent inciter le Conseil à intervenir pour que ces actes cessent. Le Conseil doit rompre le silence et condamner dans les termes les plus forts la persécution des rwandophones, en particulier les communautés tutsies, dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous déplore que certaines puissances extérieures ravivent le conflit et encouragent l'impunité afin de satisfaire leurs intérêts économiques en favorisant l'application sélective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des accords régionaux en matière de paix et de sécurité. Le cantonnement n'est pas censé valoir pour un seul groupe armé, mais doit s'appliquer au contraire à tous les groupes armés, locaux et étrangers.

En laissant libre cours au discours sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo sans tenir compte des droits souverains des pays voisins touchés par le conflit, on suit une logique totalement déplacée qui tend à attiser le conflit. L'intégrité territoriale de tous les pays compte. Par ailleurs, il faut impérativement éviter toute application sélective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des accords régionaux.

Pour conclure, la paix dans la région des Grands Lacs suppose de remédier aux causes profondes et aux facteurs du conflit en République démocratique du Congo. Le Rwanda, avec d'autres parties prenantes, reste attaché à une solution pacifique, conforme aux mécanismes régionaux et à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois d'octobre. Elle voudrait une fois de plus saluer votre présidence et exprimer sa satisfaction de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité. Elle reste également très confiante en votre capacité de conduire avec succès les délibérations du Conseil au regard de l'ambitieux programme que vous avez présenté au début de votre présidence. C'est également l'occasion d'exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par l'ONU dans la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre pays et dans sa volonté maintes fois exprimée de lui garantir une stabilité et une paix durables. Je voudrais rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour son rapport (S/2023/730) dont le Conseil est saisi et pour le souci constant et jamais démenti dont il n'a eu de cesse de faire montre, ainsi que pour son implication personnelle en faveur de la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo.

Enfin, je salue la présence par visioconférence du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. João Samuel Caholo, et je remercie notre sœur M^{me} Malimukono pour son intervention.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, présenté par M. Huang Xia, Envoyé Spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont je salue la présence parmi nous. Ce document, qui présente une évaluation à mi-parcours du respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et qui couvre la période du 16 mars au 15 septembre de cette année, appelle pour ma délégation des observations qui méritent une bonne attention du Conseil, en sa qualité d'organe principal de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au moment où nous nous réunissons ici, la Force de défense rwandaise, armée régulière du Rwanda, pays signataire de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba dont il est question ici, et ses supplétifs terroristes du Mouvement du 23 mars (M23) occupent toujours des positions sur le territoire de la République démocratique du Congo, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine et des accords qui régissent les organisations sous-régionales auxquelles ce pays appartient. Dix bonnes années après sa signature, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, dont les dispositions sont scrupuleusement appliquées par mon pays, n'a connu aucun début d'exécution de la part de certaines parties, dont le Rwanda, pourtant signataires. Ce constat malheureux soulève justement la question de la nécessité de le revisiter, démarche à laquelle mon gouvernement s'est montré favorable. Il y a lieu de préciser à cet effet que le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, structure créée en République démocratique du Congo pour assurer la mise en œuvre des engagements auxquels le pays a souscrit en vertu de l'Accord, organisera, du 24 au 25 octobre à Kinshasa, des consultations dont les conclusions serviront de feuille de route à une participation efficiente de la République démocratique du Congo à la retraite des pays signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, prévue à Durban, du 31 octobre au 1^{er} novembre. Ma délégation se félicite de cette initiative et tient à saluer les efforts en ce sens de M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général.

Dans l'immédiat, et en perspective des élections qui se profilent à l'horizon, la priorité pour mon pays demeure la restauration de la paix dans la partie est de la République démocratique du Congo. Cela suppose, entre autres, la fin de l'agression rwandaise constatée par le retrait vérifié de toutes ses troupes, y compris les éléments de son armée dissimulés au sein du M23, le cantonnement du M23, le retour des populations déplacées à leur domicile pour y exercer leurs droits civiques le 20 décembre prochain, le retour des enfants à l'école et la jouissance de leur droit à l'éducation, droit dont ils sont privés depuis l'agression du Rwanda et du M23. La République démocratique du Congo continue à apporter son appui aux efforts régionaux, notamment aux processus de Nairobi et de Luanda et demande au Conseil de sécurité de soutenir davantage ces deux processus en maintenant le maximum de pression sur le Rwanda et son proxy du M23 pour qu'ils se conforment aux recommandations des plans de paix de Nairobi et de Luanda. Ceci signifie, pour le M23, de déposer les armes, d'accepter le cantonnement, de se démobiliser et d'intégrer le processus du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, conformément aux recommandations du plan de paix de Luanda.

Aux paragraphes 4 et 8 du rapport sous examen, il est fait état des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Certains en ont parlé. Ce refrain ressassé à longueur de journée et dans tous les forums par le Rwanda, même s'il était vrai et avéré, ne pouvait en aucun cas servir de prétexte à l'agression d'un pays souverain au regard du droit international et des engagements internationaux et régionaux de nos États. C'est pourquoi je voudrais réitérer ici la proposition constructive de mon gouvernement, lancée devant le Conseil le 28 septembre dernier par S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la Francophonie de mon pays (voir S/PV.9427). Les membres des FDLR ne sont pas des citoyens congolais. Nous voudrions que le Conseil de sécurité puisse diligenter un plan d'éradication des FDLR auquel la République démocratique du Congo sera heureuse de participer. Pareille démarche enlèvera à coup sûr tout prétexte à nos agresseurs qui, pourtant, se livrent à une guerre économique d'exploitation frauduleuse et sans gêne des ressources naturelles qu'ils ne possèdent pas et dont ils sont devenus des exportateurs mondiaux.

En ce qui concerne justement cette exploitation illégale des ressources naturelles de mon pays, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité

d'appliquer des spectres de sanctions sévères contre les acteurs et entités opérant sur toute la chaîne, partant de la production jusqu'aux zones de destination. Au-delà des sanctions, mon gouvernement, qui souscrit aux recommandations de l'atelier de Khartoum du 2 septembre 2021 sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, souhaite aussi participer aux débats et réflexions pour la mise en place d'un processus similaire à celui de Kimberley pour gérer l'or provenant des zones de conflit.

Pour clore mon propos de ce jour, je voudrais assurer le Conseil de l'importance que mon pays attache aux bonnes relations avec ses voisins et tous les pays de la région, comme l'a si bien démontré le Chef de l'État, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, depuis son avènement à la magistrature suprême. La République démocratique du Congo continuera à coopérer avec les partenaires sérieux et sincères pour l'éclosion et la prospérité de la région des Grands Lacs, notre patrimoine commun.

Et si le Conseil peut me permettre de répondre brièvement à quelques préoccupations qui ont été soulevées ici, je voudrais dire que les Wazalendo, qui commencent à donner des insomnies au Rwanda, ne sont qu'une organisation de jeunes congolais patriotes, excédés par les massacres du M23, qui se sont arrangés pour repousser l'ennemi. Il ne s'agit pas d'un groupe armé dans le sens où on veut les présenter ici. On a parlé du dialogue. Le chemin pour le dialogue a été retracé par le processus de Luanda et le processus de Nairobi. La feuille de route de Luanda est claire. Elle décrit les étapes qui nous amènent au dialogue, et nous le savons très bien. Le cantonnement du M23 dont nous parlons, le désarmement du M23, le retour des populations déplacées dont on a décrit le degré de catastrophe humanitaire ici, c'est là la voie pour que le dialogue puisse reprendre avec le Rwanda. Et s'agissant du processus de Nairobi, dont il est question ici, j'ai été l'un des délégués de ce processus. Le M23 était partie à ce processus de dialogue à Nairobi. Il est sorti de la salle pour aller commencer la guerre pendant que nous discutons avec tous les autres groupes armés. Nous discutons avec nos groupes armés, et j'ai fait une recommandation pour que le Rwanda ait aussi le courage de discuter avec ces groupes armés, dont les FDLR. Ce sera une bonne chose pour la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.